

COMMUNE DE PITRES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

ORDRE DU JOUR :

- 1) DOMAINE ET PATRIMOINE : CESSION DE PARCELLE DE M. ET MME FRETIGNY A LA COMMUNE ;
- 2) DOMAINE ET PATRIMOINE : ACHAT DE PARCELLE DE MME LECUYER PAR LA COMMUNE ;
- 3) DOMAINE ET PATRIMOINE : RUPTURE DE BAIL ;
- 4) FINANCES LOCALES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE ;
- 5) FINANCES LOCALES : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DU CCAS ;
- 6) FINANCES LOCALES : VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION DE 2026 ;
- 7) FINANCES LOCALES : VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS ;
- 8) FINANCES LOCALES : BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE ET DU CCAS
- 9) FINANCES LOCALES : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2026/2027 - CANTINE A UN EURO ;
- 10) CITOYENNETE : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES ;
- 11) INFORMATIONS DIVERSES.

Présents : Florence LAMBERT, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, Sabrina EUSEBE, Jean-Louis PAPIN, Marie DUMONT, adjoints, Stéphane DEMONGEOT, Olivia AVENEL, David LECLERCQ, Jessica RIBEIRO GONCALVES, Gabriel GRAFF, Vincent THIOLENT, Elodie LACOMBE, Ingrid LEVAVASSEUR, Sébastien PREVOST et Alassane OUMAR, conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : David LECOMTE par Nicolas QUENNEVILLE, Jacques SOREL par Stéphane DEMONGEOT, Ourida GUEZOUL par Florence LAMBERT, Sandra BIANCHET par Sabrina EUSEBE, Sébastien BOISSEL par David LECLERCQ, Irène MARIE par Nadège LEVEE et Caroline SINGEOT par Ingrid LEVAVASSEUR.

Secrétaire de séance : Nicolas QUENNEVILLE

Mme la maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2026 : Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) DOMAINE ET PATRIMOINE : CESSION DE PARCELLE DE M. ET MME FRETIGNY A LA COMMUNE

Mme la maire indique qu'il convient de régulariser la cession à la commune de la parcelle cadastrée section C n° 1266 d'une contenance de 90 m² appartenant à M. et Mme FRETIGNY et de l'autoriser à signer la vente chez le notaire. Les propriétaires sont d'accord pour que cette cession ne donne pas lieu à paiement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession ne donnant pas lieu à paiement de la parcelle cadastrée section C n° 1266 d'une superficie de 90 m² ;
- AUTORISE Mme la maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

2) DOMAINE ET PATRIMOINE : ACHAT DE PARCELLE DE MME LECUYER PAR LA COMMUNE

Mme la maire expose que Mme LECUYER propose la vente, à l'amiable, d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 205 classée en zone N d'une superficie estimative de 430 m² pour un montant de 9 100 € afin d'éviter la préemption de la SAFER sur cette zone-ci.

La commune maintient exercer son droit de préemption urbain sur la partie classée en zone U d'une superficie estimative de 280 m² pour un montant de 5 900 € (Arrêté municipal n° 60/2025 du 11/12/2025)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE l'achat de la parcelle cadastrée section B 205 d'une superficie de 710 m² au prix total de 15 000 € ;
- AUTORISE Mme la maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

3) DOMAINE ET PATRIMOINE : RUPTURE DE BAIL

Mme la maire rappelle que nous sommes propriétaire d'un local commercial rue Pierre Mendès France. La locataire actuelle ne s'acquitte plus de ses loyers depuis mai 2025.

Elle informe le conseil municipal qu'elle a sollicité notre avocat pour connaître les modalités pour engager une procédure afin d'appliquer la cause résolutoire figurant dans le bail.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme la maire à recourir aux services de notre avocat pour engager cette procédure.

4) FINANCES LOCALES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE

Madame la maire rappelle que le CFU (Compte Financier Unique) regroupe désormais le Compte Administratif de l'ordonnateur et le Compte de Gestion du receveur municipal.

Madame la maire soumet à l'assemblée délibérante les CFU du budget principal et des budgets annexes du CCAS et du Cimetière. Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	RESULTAT 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
Investissement	- 20 066.59		1 186.69	-18 879.90
Fonctionnement	352 783.74	323 981.59	252 042.23	280 844.38
TOTAL	332 717.15	323 981.59	253 228.92	261 964.48

BUDGET ANNEXE DU CCAS	RESULTAT 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
Investissement	1 056.46			1 056.46
Fonctionnement	2 001.96		-178.53	1 823.43
TOTAL	3 058.42		-178.53	2 879.89

BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE	RESULTAT 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
Investissement	-1 342.26		1 342.26	
Fonctionnement	1 342.18		- 1 342.26	-0.08
TOTAL	-0.08			-0.08

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les CFU ci-dessus.

5) FINANCES LOCALES : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DU CCAS

Compte tenu des résultats des CFU, il convient d'affecter les résultat :

COMMUNE : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 280 844.38 €

CCAS : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 823.43 €

CIMETIERE : Pas d'affectation du résultat, le budget annexe du cimetière a été clôturé le 31 décembre 2025

Madame la maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de la commune et du CCAS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats ci-dessus dans le budget primitif de la commune et du CCAS

6) FINANCES LOCALES : VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION DE 2026

Madame la maire indique qu'il faut procéder au vote pour fixer les taux des trois taxes communales pour 2026.

La commission des finances a décidé de ne pas augmenter les taux des trois taxes communales pour 2026 et maintient le taux des taxes ainsi qu'il suit :

TAXE FONCIERE (bâti).....	49,07 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	74,18 %
TAXE D'HABITATION	11.70 %

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes et vote les taux ci-dessus.

7) FINANCES LOCALES : VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil débat du montant des subventions. Madame la Maire justifie la baisse de celle allouée à l'Espace des deux rives par la fin du service de portage de repas. La subvention de l'association des jardiniers demeure, quant à elle, inchangée, le dossier de demande ne comportant aucun devis.

Après deliberation, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS DE PITRES	
ACASA Association Commerciale Artisanale Seine Andelle	200,00
Association scolaire Grpe scol J. PREVERT	5 000,00
Club Andelle Pitres FOOTBALL	7 500,00
Gymnastique volontaire	500,00
Comité des Œuvres sociales COS	15 000,00
Espace des deux rives	78 269,00
Jardiniers des deux rives	500,00
JUDO Club de Pitres	3 500,00
Les fous du volant	500,00
Les petits petons	300,00
Loisirs Patch'Andelle	300,00
Pitres Anim'	7 500,00
SISA Solidarité Informatique Seine Andelle	300,00
Union Nationale des combattants.	500,00
TOTAL ASSOCIATIONS DE PITRES	119 869,00

AUTRES ASSOCIATIONS	
Atelier de la danse	50.00
CFA Inter consulaire de l'Eure Val de Reuil	975.00
CFA du Bâtiment de Rouen	150.00
CFA Fauville en Caux	75.00
Cercle philatélique de Pt St Pierre	50,00
Collège de Romilly (Association sportive)	100,00
Epireuil	150.00
FCPE Collège de Romilly	200,00
Fondation du patrimoine	200.00
Lire et faire lire	100.00
MFR de Routot	75.00
Orchestre d'Harmonie	500,00
RASED de la Côte des deux amants	550.00
Romilly Association Sportive R.A.S.	480,00
Source Andelle	100,00
SPA Evreux	50,00
Le Colibri	100.00
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS	3 905.00

TOTAL DES SUBVENTIONS	123 774.00
------------------------------	-------------------

8) FINANCES LOCALES : BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Il est procédé à la lecture des budgets primitifs 2026 de la commune et du budget annexe du CCAS. Ces budgets primitifs ont été préparés lors de la commission des finances et en fonction des nouveaux éléments financiers intervenus récemment. Les budgets peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE : Budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 064 391.96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 983 613.62 €

TOTAL : 4 048 005.58 €

BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS : Budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 21 823.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 056.46 €

TOTAL : **22 879.89€**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les budgets primitifs de la commune et du CCAS.

9) FINANCES LOCALES : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2026/2027 - CANTINE A UN EURO

Madame la maire demande que ce point soit retiré de l'ordre du jour afin qu'il soit examiné par la commission « Enfance » avant d'être présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le report de ce point à un prochain conseil municipal.

10) CITOYENNETE : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Madame la maire indique au conseil municipal qu'il convient d'effectuer le tirage au sort des jurés d'assises pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle du jury d'assises.

Sont désignés par tirage au sort sur la liste électorale :

- 1) GERAULT Mathieu ;
- 2) FRETIGNY Jean-Louis ;
- 3) LABBE (THIEL) Huguette ;
- 4) FARIN (QUENIEZ) Nathalie ;
- 5) LEGENDRE (CANTRAINE) Joelle ;
- 6) KANIA (BOGACZYK) Marie-Joelle.

11) INFORMATIONS DIVERSES.

- 1) Par délibération 2026-15 du 25 mars 2026, nous avons désigné 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter la commune au sein de l'Espace des deux rives. Le changement de statut ne prévoit qu'un seul représentant de la commune. Mme la maire propose donc de désigner Mme Nadège LEVEE pour représenter la commune.
Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de désigner Mme Nadège LEVEE pour représenter la commune au sein de l'espace des deux rives.
- 2) Par délibération 2026-11 du 25 mars 2026, nous avons désigné les représentants du conseil municipal au sein du CCAS.
Après appel aux habitants, La liste des huit personnes non-membres du conseil municipal a été finalisée, il s'agit de : Chrystel PRIEUX ; Jean-Pierre COBERT ; Jacqueline CROWTHER ; Richard HERBAUT ; Catherine GENTIL ; Alexandre PASDELOUP ; Stéphanie HARDY et Daniel VERGER
- 3) Compte rendu du syndicat intercommunal de musique réunion du 9 avril par Nicolas Quenneville :

CR réunion du comité Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique Jacques LANGLOIS du Jeudi 9 Avril 2026
ORDRE DU JOUR

- 1 - Élection du Président
- 2 - Fixation du nombre de Vice-Présidents
- 3 - Élection des Vice-Présidents
- 4 - Indemnités des élus

Délégués de Pîtres présents : Nicolas QUENNEVILLE, Sabrina EUSEBE, Irène MARIE, Marie Dumont et Olivia AVENEL (suppléante de Ingrid LEVAVASSEUR)

1 - Election du Président :

Le doyen de la séance a demandé s'il y avait des candidats. M. VIEUX a été le seul à se déclarer, après avoir exposé son bilan et parlé de son programme pour le mandat à venir. Le vote a donné le résultat suivant : 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

M. VIEUX a donc été réélu à la présidence du syndicat.

2 - Fixation du nombre de vice-présidents :

Traditionnellement, deux vice-présidents sont désignés : un pour chaque commune membre, à l'exclusion de celle dont est issu le président.

3 - Election des vice-présidents :

M. VIEUX a demandé quels étaient les candidats pour les communes de Pont-Saint-Pierre et de Pîtres. Mme CHEDRU et M. QUENNEVILLE se sont portés candidats.

Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention. Ils sont donc élus vice-présidents.

4 - Indemnités des élus :

M. VIEUX a proposé de fixer les indemnités du président et des vice-présidents à 80 % du taux maximum autorisé, conformément aux modalités du précédent mandat.

Le détail des indemnités se présente comme suit :

- Indemnité du Président :
 - Taux théorique (16,93 %) : 695,91 €
 - Taux appliqué (80 % du théorique) : 556,73 €
- Indemnité des Vice-présidents :
 - Taux théorique (6,77 %) : 278,28 €
 - Taux appliqué (80 % du théorique) : 222,62 €

Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

4) Compte rendu de la réunion du 9 avril du SIDEAL par Sabrina EUSEBE :

Réunion Sidéal : 09/04/26
Conseil d'installation
Vote des indemnités

17 communes représentées par 46 délégués
Guy Dupuis : président

1er vice président : Délégation personnel et action sociale : Mme Galienne (Pont Saint Pierre)

2e vice président : Délégation Technique M. Demazure La Neuville (21 voix) et M. Dumontier Perrier/Andelle (18 voix)
3 blancs 1 nul. Elu : M. Demazure.

3e vice président : Délégation Communication : Mme Trotin (Perruel)

4e vice président : Délégation Andelle natation et numérique : M. Coeffier (Charleval)

Secrétaire : Mme Bouxin (Menesqueville)

Baqueville : M. Noluce
Bourg beaudoin : M. Buchet
Douville sur Andelle : Mme Brousse
Flipou : M. Leroux
Houville : Mme Sabi
Letteguive : Me Jones
Le Manoir : M. Salentey
Perrier sur Andelle : M. Dumontier
Pitres : M. Sorel
Val d'Orger : M. Docheron
Vandrimare : Mme Ewerte

Indemnités du président et des vice-présidents :
Indice brut 1027 - 4110.52 €
Taux appliqué pour le président 21.66% soit : 890.34€
Pour les vice-présidents 8.66% soit : 355.97€
Indemnités mensuelles à compter du 10/04/2026. Vote à l'unanimité.

Vote des attributions au président. Vote à l'unanimité

Création de commissions : Informatique et numérique : M. Coeffier, M. Gaumont et M. Decherance

Pages réseaux sociaux : Mme Trotin. Mme Rioux et Mme Lamour

Prochaine réunion mardi 29/04 à 18h30

5) Le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure) s'est réuni samedi à Evreux.

6) Autres informations :

- Cérémonie du 8 mai à 11h au monument aux morts pour la commémoration
- Foire à tout le 31 mai organisée par Pitres Anim'
- Installation de la commission Développement Durable, Urbanisme, Travaux, le 18 mai
- Installation de la commission Enfance, jeunesse, culture le 19 mai
- Conseil d'Agglomération Seine Eure jeudi 30 avril à 20h
- Un conseil municipal aura lieu le vendredi 5 juin (date fixée par la préfecture) pour l'élection des délégués qui éliront les sénateurs. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre à EVREUX
- Le prochain conseil municipal sera certainement le 20 ou 27 mai